



Ref : CA2015/221

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 OCTOBRE 2015

**DÉLIBÉRATION PORTANT ADOPTION DE LA PROCÉDURE DE PLAFONNEMENT DES HEURES
SUPPLÉMENTAIRES ET D'ENCADREMENT DES JOURS DE CONGÉS**

➔ **le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance
du 9 octobre 2015 réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Après consultation du comité technique de l'université Bordeaux Montaigne en sa séance du 2 octobre 2015,

Après avoir pris connaissance de l'avis favorable rendu sur cette proposition par le comité technique de l'Université Bordeaux Montaigne (3 voix contre ; 7 voix pour)

Après en avoir délibéré,

➔ **ADOpte la procédure de plafonnement des heures supplémentaires et d'encadrement des jours de congés, telle que présentée dans le document annexé à la présente délibération.**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 09 octobre 2015.

Nombre de membres présents	15
Nombre de membres représentés	8
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	23
Nombre de votes pour	21
Nombre de votes contre	2

Le Président,

Signé

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le : 26/11/2015

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le: 05/11/2015